

Faciliter la réconciliation avec les chefs coutumiers et les tribunaux d'arbitrage



L'accès à la terre est une condition préalable à une vie décente pour de nombreuses personnes en RDC, mais il leur est souvent refusé en raison de conflits fonciers. Pour résoudre ces conflits, l'information et l'expertise juridique ne suffisent généralement pas.

LES DÉFIS

En principe, toutes les terres en RD Congo appartiennent à l'État. Les chefs coutumiers les gèrent et les attribuent à ceux qui les mettent en valeur pour le bien commun. Ce statut particulier des chefs coutumiers a été confirmé dans la loi foncière de 2015. Cela montre que les structures coutumières sont toujours pertinentes sur le plan sociopolitique. Les clans familiaux traditionnels, avec à leur tête le chef coutumier, défendent leurs droits fonciers.

Il y a des cas des rapports de propriété peu clairs au sein des clans familiaux, ce qui empêche les petits paysans d'avoir l'accès à la terre. A cela s'ajoutent les querelles récurrentes sur la succession des chefs coutumiers et la forte pression démographique sur les terres. Les conflits de succession sont souvent dus au fait qu'un clan familial n'est pas prêt à transmettre le pouvoir à un second, bien que cette rotation soit établie.

La forte natalité entraîne en outre la nécessité de disposer de plus de terres pour nourrir la population. Ainsi, tous ceux qui cultivent la terre mais qui n'appartiennent pas aux clans ancestraux sont mis sous pression. Il s'agit surtout de personnes qui ont dû quitter leur région d'origine ou dont les ancêtres l'ont fait. Les clans leur demandent souvent de restituer les terres qu'ils leur ont cédées.

L'insécurité juridique résulte également du manque de clarté du tracé des frontières. Traditionnellement, les fron-



Chef Albert Batusidi Lumanissa – Président de CCRCC à Mbanza-Ngungu, dans la province du Kongo Central

tières sont déterminées par des repères tels que des cours d'eau ou des arbres. Mais ces repères sont flous ou ont disparu au fil des années, ce qui mène à des litiges frontaliers.

SOLUTIONS POSSIBLES

UAfin de régler les litiges de succession et les litiges fonciers peu clairs, des commissions de conciliation composées de chefs coutumiers de différentes associations villageoises ont été créées avec le soutien de la FHS. Les membres de ces commissions de conciliation, appelées Commissions Consultatives de Règlement de Conflits Cou-

tumiers (CCRCC), connaissent bien les réalités du terrain. Ils ne se contentent pas de proposer des solutions aux litiges, mais contribuent également à la réconciliation des parties en conflit en menant de longs entretiens, en interrogeant les témoins, en rendant ainsi accessible le savoir qui n'a jamais été mis par écrit dans la société orale, en démasquant les menteurs, en rappelant les valeurs et en les consolidant, et ce, en vertu de leur autorité coutumière.



De nombreux chefs coutumiers se considèrent comme les gardiens de la terre, une responsabilité qui leur incombe depuis la création



Il est important de parler avec les chefs coutumiers et de les impliquer dans la recherche de solutions

De nombreux chefs âgés n'ont jamais fréquenté d'autres écoles que l'école initiatique, où ils ont appris les coutumes traditionnelles et la survie dans la nature et où ils ont été préparés à leur fonction. Ils ne font pas le poids face aux avocats modernes, formés au droit et aux affaires, qui leur contestent leurs droits. En face, il y a des avocats avides d'affaires qui essaient de porter les litiges devant les tribunaux afin de pouvoir y représenter leurs clients à titre payant. Afin d'informer ces chefs et la population, la FHS et ses partenaires mettent en place des Tribunes d'Expression Populaires, c'est-à-dire des forums de discussion publics dans le cadre desquels la situation juridique générale est d'abord expliquée, puis des questions d'actualité sont débattues.

LES EFFETS

Grâce à ces Tribunes d'Expression Populaires, de nombreux chefs coutumiers apprennent à connaître leurs droits en RDC. Ils apprennent également que l'État les soutient dans l'exercice de ces droits. Cela les renforce dans leur confrontation avec les avocats et leurs clients. A la suite de ces manifestations, des réseaux d'échange d'expériences seront créés, des émissions radiophoniques seront diffusées et des forums d'auditeurs seront organisés.

Le ministère de l'Intérieur, et plus particulièrement le Secrétariat Général aux Affaires Coutumières, soutient la création de la CCRCC et coopère à cet effet avec la FHS.

„Depuis la création de la Terre, nous sommes son gardien!“

Chef Coutumier (links im Bild) de Groupement Muni Kongo (Pelende-Nord, Territoire de Kenge)

Des commissions de conciliation sont prévues au niveau national dans les 26 provinces du pays ainsi que dans les 748 secteurs et chefferies au total, c'est-à-dire à tous les niveaux supérieurs de l'administration. L'État souligne ainsi sa volonté de coopérer à long terme avec les chefs coutumiers. Du point de vue de nombreux petits paysans, c'est une question existentielle dans la situation actuelle. Ils ne disposent souvent pas du capital nécessaire pour acquérir des droits sur des terres arables et les frais d'arpentage du cadastre dépassent déjà leurs économies. C'est pourquoi ils sont intéressés par des solutions simples et surtout par des solutions acceptées par toutes les parties. Les CCRCC apportent une contribution importante à cet égard. ■

NOS PARTENAIRES



REFADI



Institut des Stratégies pour le Développement Durable (ISDD)



ECOLOGIE PLUS

Pour plus d'informations:

@ contact@fhs.cd

www.fhs.cd/de/



Vous trouverez plus de factsheets ici.

Mentions légales:

Fondation Hanns Seidel | Lazarettstr. 33, 80636 Munich
Tél. 089/1258-0 | E-Mail: info@hss.de | site web: www.hss.de

Président: Markus Ferber, MdEP

Secrétaire Général: Oliver Jörg

Directrice du IIZ: Dr. Susanne Luther (V.i.S.d.P.)

Chef de service relations publiques et presse: Hubertus Klingsbögl

Contact: iiz@hss.de | Date: 02/2024